

LE RUBAN ROUGE

Olympiades de la jeunesse





Pompes Funèbres 82
Entreprise indépendante Tarn-et-Garonnaise

Agence historique

84 Rue Léon Cladel, Montauban

Pôle Funéraire 82 (parking réservé)

24A Rue de l'Egalité, Montauban

Castelsarrasin

6 Place de la Raison

Lafrançaise

7 Rue Mary Lafon

Permanence 24h/24

05 63 20 17 19

Crédit  Mutuel

2 Place des Belges

82100 Castelsarrasin

Tél : 05 63 04 65 99



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr



EUROPRINT 82



Dans ce Numéro :

A l'affiche



06

**Le Tarn-et-Garonne aux
Olympiades de la jeunesse**

En pratique



08

Le Rallye Citoyen

Actualités



10

**L'assemblée annuelle
et la vie de la section**

Engagements



16

Soutien aux personnes autistes

Histoire



18

**La création de la
Légion d'honneur**

Entretien



22

**Valeurs et vertus
Général François Lecointre**

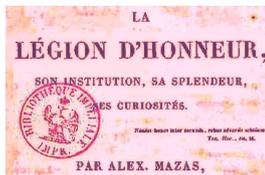
Patrimoine



25

Le destin de la France

Lecture



28

**Napoléon et les refus de
Légions d'honneur
Par Alex Mazas**

Opinions



31

**L'exemplarité
au sein des Ordres Nationaux**

Solidarité



33

L'apprentissage

Mérites



35

Geneviève de Galard



Des objectifs clarifiés et validés.

L'an dernier, en Assemblée annuelle, vous avez bien voulu me reconduire à la Présidence de la section pour un troisième mandat consécutif. Dans notre département, cette longévité dans l'exercice des responsabilités au sein de l'association est relativement inhabituelle...

Pleinement conscient du sens donné à cette prorogation, j'ai, en la circonstance, adressé mes remerciements appuyés aux adhérents présents. Pour autant, je considère que le renforcement de cette continuité dans l'administration de la section ne s'inscrit pas prioritairement dans la dimension personnelle d'une nomination, fût-elle réitérée à plusieurs reprises. Bien plus volontairement, cette décision traduit la volonté de notre section de renforcer le rayonnement départemental de la SMLH, à travers trois priorités dont j'ai toujours préconisé le développement.

Le respect de l'universalité de notre distinction.

Explicitement fixée dès les textes fondateur de la Légion d'honneur, et notamment

dans le discours de Napoléon Bonaparte du 10 mai 1802 relatif à la création de l'Ordre, cette universalité, place, de facto, chaque adhérent dans l'obligation de faire preuve d'un réel devoir de réserve en s'interdisant de mêler des choix d'expression ou d'action personnels à toute entreprise initiée au titre de la Légion d'honneur.

Notre participation au rayonnement des valeurs républicaines.

Cet engagement nous conduit à exhausser en toutes occasions la devise nationale, en valorisant sa mise en pratique au travers de nos multiples actions locales : ainsi, la liberté se vivifie dans le développement de mises en situation de responsabilité, l'égalité se découvre et s'amplifie dans l'esprit de la citoyenneté, et la fraternité s'incarne prioritairement dans des œuvres de solidarité à l'égard de personnes fragilisées par la vie, la maladie ou la solitude.

Une contribution affirmée au renforcement du sentiment national.

Qu'il s'agisse de valoriser des contributions patriotiques, de récompenser le mérite ou d'améliorer le lien social, notamment avec les jeunes, nombreuses sont les initiatives conduites dans cette troisième direction. Mais la dégradation accentuée du lien social oblige au renforcement des perspectives...

Il ne suffit donc pas de continuer; il faut faire plus. La mise en application de ces efforts supplémentaires me paraît aujourd'hui clairement facilitée par une adhésion unanimement et explicitement validée par les membres de notre conseil d'administration, à l'issue de plusieurs débats ou prises de paroles initiés au sein de notre Bureau depuis maintenant près d'une année. Partageant les mêmes perspectives, impliqués collectivement dans l'action commune, nous avançons résolument dans la même direction, celle de l'honneur et de la patrie.

Philippe BON Président

2ème édition des Olympiades de la jeunesse

À l'occasion de son centenaire, la SMLH avait organisé en 2021 la première édition des Olympiades de la jeunesse, réunissant ainsi près de 1000 jeunes aux Invalides autour de 80 ateliers ludiques et inédits sur les thématiques de la solidarité, de l'engagement, de la transmission des valeurs et des savoir-faire français.

Après le succès de cette première édition, la Société des membres de la Légion d'honneur a renouvelé ses Olympiades de la Jeunesse, le Dimanche 26 mai 2024 de 9h à 17h45, au stade Charlety à Paris.

Cette seconde édition a ainsi rassemblé 2500 lycéens français et 400 de leurs enseignants de tous les territoires, de l'Hexagone, des Outremer et de l'étranger (Japon, Norvège, Thaïlande, Pologne, notamment) autour de 120 partenaires, acteurs de la France d'aujourd'hui et de demain sur les terrains de la solidarité, de l'excellence, de la culture et de l'histoire de notre pays. Une délégation de 8 élèves de la classe de 2nde du LEAP Lestonnac de Beaumont-de-Lomagne y a brillamment représenté le Tarn-et-Garonne.



La délégation du Tarn-et-Garonne encouragée par Philippe BON, Président de la SMLH 82, au départ de Montauban. Françoise Genetti, membre de l'association, accompagnait les jeunes lycéennes.

Témoignages.

La direction du LEAP :

Depuis plus de 100 ans, la SMLH contribue au renforcement de la cohésion nationale sous l'angle intergénérationnel et du lien social sous toutes ses formes. Nous remercions le Colonel Philippe Bon, Président de la SMLH 82, qui a apporté son soutien pour nous permettre de représenter le Tarn-et-Garonne à ce magnifique événement.



Ce week-end a été l'aboutissement de plusieurs mois de préparation, dont trois mois de compétition numérique, et a été pour les jeunes l'occasion de découvrir pendant quelques heures la capitale et de faire de belles rencontres : Mme Pelletier, artisan confiturier, Mr Phounna, parachutiste émérite...

Les élèves ont su brillamment relever tous les défis, démontrant de sérieuses compétences et une solide cohésion d'équipe. Un grand bravo à leur engagement !

Mme Françoise Genetti, membre de la SMLH 82, qui a efficacement accompagné une superbe délégation départementale tout au long de son déplacement et du déroulement des épreuves de la compétition :

« Ce qui m'a particulièrement touchée :

- l'esprit de groupe, le respect, la discipline, le savoir partager, savoir s'écouter pour faire émerger une idée commune ou une réponse collective. Savoir écouter la cheffe du groupe.

- Se soutenir dans l'effort, pour aller plus loin et pouvoir se dépasser.

- La transmission des valeurs avec des professionnels reconnus qui n'ont pas hésité à partager leur savoir.

- Mettre en valeur une culture est accessible à tous.

- Apprendre à se connaître et mettre en valeur les points forts de chacune et relever les points fragiles pour à la clé, aller vers une belle réussite qui valorise le groupe.

- Apprendre à avoir confiance en soi pour pouvoir dépasser ses peurs et ses frustrations.

- Les voir émerveillées devant la Garde républicaine ou aborder des personnalités connues et reconnues. Une journée qu'elles n'oublieront pas... »



Le Rallye Citoyen



L'édition 2025 du Rallye Citoyen, qui s'est déroulée à Montauban a été un immense succès. En effet, les 850 élèves présents toute la journée au complexe sportif Jacques-Chirac, un record quasi-national, se sont pleinement investis dans de très nombreuses activités ludiques et citoyennes, encadrés par des animateurs volontaires représentant plus de 60 partenaires, comme le 17ème Régiment du Génie Parachutiste, la police municipale, la Croix-Rouge, le Conseil Départemental, les anciens combattants, l'Ordre National du Mérite et bien d'autres.

Parmi ces partenaires, comme chaque année, la section départementale de la SMLH était présente pour animer, un autre record pour cette édition, pas moins de quatre ateliers différents : l'histoire de France, la connaissance de la Légion d'honneur, la maîtrise des « fake news » et l'évolution professionnelle des femmes dans notre société.

Le Président Philippe BON, et de nombreuses personnalités départementales, parmi lesquelles Mr Vincent Roberti, Préfet de Tarn-et-Garonne, n'ont pas manqué de visiter longuement la multitude de stands proposés aux élèves, collégiens et lycéens du Département et de remercier les équipes d'animation.





Pour le trinôme académique, les remerciements du Lieutenant-colonel Masse



« Je n'ai que des éloges et des témoignages de satisfaction à vous transmettre, tant de notre général que des autorités, dont notre Préfet et notre DASEN, et de très nombreux partenaires et participants. Sous la houlette brillante de l'organisation de Théobald, flanc

gardé par ma garde prétorienne, chacune et chacun d'entre vous a su, une fois de plus, apporter sa pierre à l'édifice et contribuer à faire de cette journée un véritable succès.

Grâce à votre engagement, votre bonne humeur et votre esprit d'équipe, nous avons offert aux jeunes et à l'ensemble des participants et partenaires un moment dont ils se souviendront longtemps.

C'est cette énergie collective, cette envie commune de donner le meilleur de nous-mêmes qui fait la force de la DMD 82. Et aujourd'hui encore, vous en avez donné la plus belle des démonstrations. Alors bravo à toutes et à tous, et surtout merci du fond du Cœur. » Je suis fier de vous savoir dans l'équipe. À très vite donc pour de nouvelles belles aventures collectives !»

Nominations au grade de Chevalier

**Alain Grizaud,
Président de la FFTB**



Mr Alain Grizaud, Président de la Fédération française des travaux publics a reçu la Croix de chevalier de la Légion d'honneur. La distinction lui a été remise par Mr Christophe Béchu, Ancien Ministre.

**Laurent Joaquin
Adjudant-chef (er)**



Alain Drocourt, Président territorial de la Croix Rouge



« Cher Alain,

Par décret du 31 décembre 2020, tu as été nommé Chevalier de la Légion d'honneur en ta qualité d'alors, celle de directeur territorial de l'urgence et du secourisme d'une association humanitaire. Il y a quatre ans déjà, mais pendant quatre ans, par modestie et par discrétion, tu as passé cet honneur sous silence...

La République a reconnu en toi, cher Alain, un homme qui en est digne, car la République sait que certains citoyens rendent des services à la Nation par leur engagement, leur comportement, leur bienveillance, leur attention aux autres. »

Extrait de l'intervention de Madame Jacqueline Beaurain

Sergent (er) Fernand Tapiolas

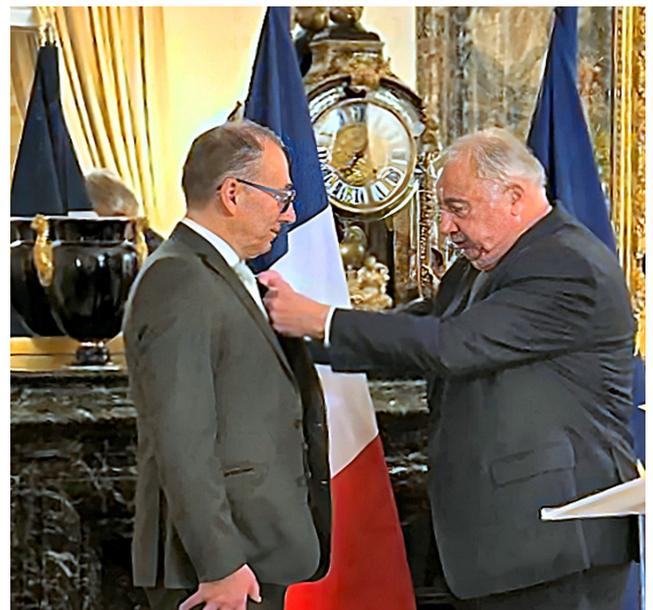
Extrait de l'allocution de Mr Rolland Garrigues

« A Saint-Christoly-Médoc vous avez vu votre père pour la dernière fois. Il sera tué dans le Médoc, à La Pointe de Grave. Avant de mourir il vous a rappelé : « **ton pays c'est la France** » et surtout « **reste droit** ». Vous participez à la libération de Blaye et de Montalivet et assistez à la reddition des Allemands à Soulac. En septembre 1944 vous avez défilé à Bordeaux devant le général de Gaulle.

Juin 45 votre contrat s'achève et vous êtes libéré à 16 ans en juillet 1945. Vous avez été maquisard de 14 à 16 ans ! »



Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne



Mr Vincent Roberti, Préfet de Tarn-et-Garonne a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en reconnaissance de ses mérites éminents acquis au service de la Nation. La cérémonie s'est déroulée au Sénat, un lieu symbolique pour honorer les citoyens français les plus méritants. La plus haute distinction française lui a été remise par Gérard Larcher, Président du Sénat.

Titulaire d'un Doctorat en mécanique des vibrations de l'École centrale de Lyon, après avoir exercé dans l'industrie et l'urbanisation, Vincent Roberti a intégré l'ENA, promotion Copernic, et effectué une brillante carrière dans la préfectorale, avant de devenir Préfet de Tarn-et-Garonne.

Assemblée annuelle de la Section.



La section départementale de la Société des membres de la Légion d'honneur a tenu son assemblée annuelle à Montauban, dans les prestigieux locaux de la Préfecture. La réunion a été rehaussée par la présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles Mr Vincent Roberti, Préfet de Tarn-et-Garonne. Dans leurs interventions, toutes ont souligné l'importance des missions de la SMLH et l'engagement des adhérents départementaux.

A l'issue de la lecture des rapports réglementaires, validés à l'unanimité, et révélateurs à la fois de la bonne santé financière de l'association et de la diversité de ses activités, plusieurs autres temps forts ont marqué le déroulement de l'ordre du jour, ainsi l'intervention magistrale du professeur Guy Astoul portant sur la genèse du canal du Mi-

di, La transmission du drapeau de la Légion d'honneur à l'Adjudant-chef (er) Nasser Babouche, la remise du diplôme d'honneur au Major (er) René Righi, porte-drapeau émérite de la section depuis de nombreuses années, et la remise du prix départemental des apprentis à une jeune étudiante méritante.

L'assemblée annuelle s'est poursuivie, à l'issue des prises de paroles officielles, par le mot de clôture de Mr le Préfet, et le dépôt de gerbes à la stèle Jean Moulin, dans la cour de la Préfecture.

La conclusion de la réunion s'est déroulée dans la convivialité : au vin d'honneur offert par la Préfecture a succédé un déjeuner amical au Restaurant « les Terrasses de l'Empereur », partagé par une grande partie des adhérents et de leurs conjoints.

Le chant de l'hymne national pour conclure l'Assemblée



Une conférence très applaudie



Guy Astoul, professeur agrégé en histoire a brillamment présenté la genèse du canal du midi, canal à bief qui relie Toulouse à la Méditerranée depuis le 17ème siècle, et dont la construction avait été confiée en 1666 à Pierre-Paul Riquet.

Encourager les apprentis



La section de Tarn-et-Garonne s'est résolument engagée dans la promotion de l'apprentissage, par une valorisation des apprentis très méritants, comme Maylis Ciseran, en alternance au sein de la société Sylvéa à Montauban.

Devoir de mémoire



Une assemblée qui débute toujours par un temps de respect en mémoire des adhérents disparus, et qui se termine par un dépôt de gerbes. La SMLH82 ne manque jamais de célébrer ceux qui se sont dévoués pur notre pays.

Honorer ses meilleurs serviteurs



Porte-drapeau au service de la Légion d'honneur depuis plus de 20 ans le Major René Righi a été fort justement mis à l'honneur par la section en recevant du Président le diplôme d'honneur de la SMLH, en gage de remerciements.

Une transmission solennelle



Représenter la Légion d'honneur dans toutes les manifestations officielles, en portant le drapeau de la section, telle est la nouvelle responsabilité acceptée par l'Adjudant-chef Nasser Babouche, membre du bureau de la section.

Un budget dynamique et équilibré



Conformément à ses bonnes habitudes, le Lieutenant-colonel (er) Eugène Cojan a détaillé sa présentation budgétaire, donnant ainsi toutes les informations nécessaires pour appréhender la parfaite gestion de la section.

Remerciements à Mr le Préfet



Par une intervention de son Président, Philippe Bon, la SMLH 82 a remercié Mr le Préfet Vincent Roberti pour l'attention qu'il porte à la première distinction du pays et pour l'action des sociétaires dans cet effort partagé.

Détente et convivialité



Les adhérents présents ont été heureux de pouvoir se retrouver dans une ambiance chaleureuse et une atmosphère de partage, au cours du vin d'honneur offert par la Préfecture, à l'issue d'une l'Assemblée aux conclusions satisfaisantes.



La Légion d'honneur et l'Ordre national du Mérite au coeur des communes de Tarn-et-Garonne



Inauguration du giratoire à Montpezat-de-Quercy.



«Inaugurer un rond-point de la Légion d'Honneur c'est s'inscrire dans une démarche mémorielle qui consiste à préserver et à transmettre aux plus jeunes les valeurs de la République et à sensibiliser la mémoire collective envers tous les combattants de nos villages qui ont été honorés pour leurs faits d'armes et tous les civils honorés pour les mérites éminents rendus à leur pays. C'est l'objet aujourd'hui de cette cérémonie. Que ce rond-point soit un lieu où chacun

pourra réfléchir à l'importance de l'engagement civique et se souvenir des sacrifices consentis pour notre liberté. »

C'est par cette belle formule que Philippe BON, Président de la section de Tarn-et-Garonne de la société des membres de la Légion d'honneur a conclu son intervention, à l'issue de la cérémonie d'inauguration, à Montpezat-de-Quercy, du giratoire de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du Mérite.

Inauguration du jardin de Caussade.



En présence de Mr le Maire de Caussade et de très nombreuses personnalités publiques, parmi lesquelles, Mme Hammet, Députée, et Mr Bonhomme, Sénateur, les Présidents de l'Ordre de la Légion d'honneur et de l'Ordre National du Mérite, ont inauguré à Caussade un magnifique espace vert public .

In memoriam

Nos sociétaires décédés

Mr Yves LARTIGUE, Chevalier, le 18 avril 2024 à Montauban.
 Mr Claude BOYER, Chevalier, le 29 mai 2024 à Saint-Paul-d'Espis.
 Mr le Colonel (er) Pierre EVANO, Chevalier, le 2 juin 2024 à Montain.
 Mr le Colonel (er) Bernard SIRAC, Officier, le 22 septembre 2024 à Nègrepelisse.
 Mr le Lieutenant-colonel (er) Jean-Claude BASTIDE, Chevalier, le 16 novembre 2024 à Montbeton.
 Mr l'Adjudant-chef (er) Paul SCHUH, Chevalier, le 2 décembre 2024 à Saint-Etienne-de-Tulmont.
 Mr Raymond MASSIP, Chevalier, le 23 décembre 2024 à Montpezat-de-Quercy.
 Mr Francis BERGIS, Chevalier, le 3 janvier 2025 à Montauban.
 Mr le Chef de Bataillon (er) Jacques PIERQUET, porte-drapeau, le 8 février 2025 à Montauban.
 Mr Paul LE FUR, Officier, le 12 février 2025 à Gaillac (81).
 Mr l'Adjudant-chef (er) Renée CORLOUER, Chevalier, le 30 mars 2025 à Montauban.

Nos veuves de Sociétaires décédées

Madame Colette AUGÉAI, veuve de légionnaire, le 15 mars 2024 à Montauban.
 Madame Jeanine PORCU, veuve de Louis Chevalier, le 01 avril 2024 à Castelsarrasin.
 Madame Lé DAVIEAUD, veuve d'Eugène Chevalier, le 3 novembre 2024 à Montauban.
 Madame Odette COURNILLE, veuve d'Yves Chevalier, le 14 février 2025 à Nègrepelisse.
 Madame Louissette TEIL, veuve du Général TEIL Officier, le 30 mars 2025 à Saint-Christaud (31).

La section et son évolution

Adhésions à la SMLH 82

Monsieur le Préfet Vincent ROBERTI

Monsieur Christian EURGAL

Monsieur Alain GRIZAUD

Madame Anne-Marie HAMART

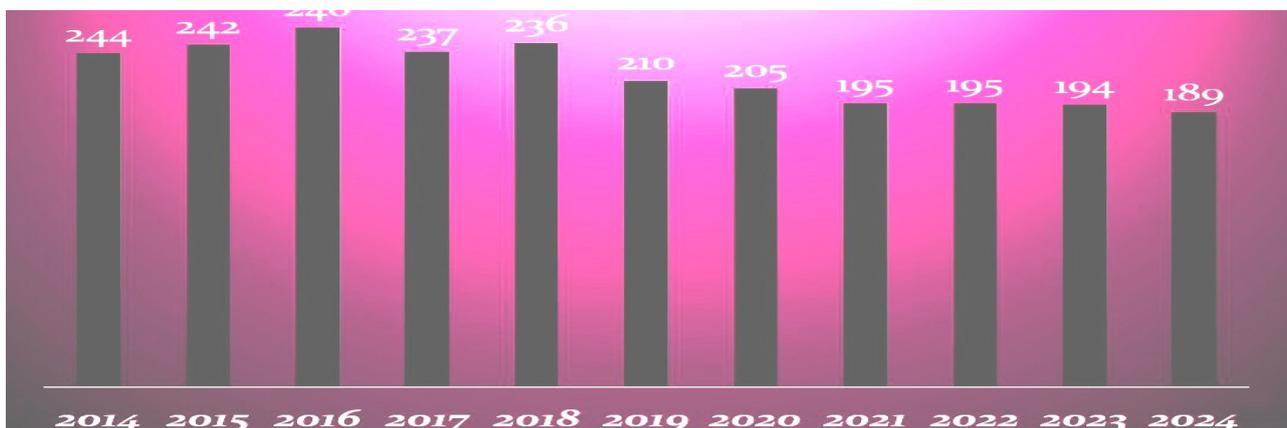
Adjudant-chef (er) Laurent JOAQUIN

Capitaine de Vaisseau (er) Serge LEVY

Madame Monique POUILLON



Les effectifs de la SMLH 82



Soutien aux personnes autistes.

LE COMBAT DE MARIE POUR LES DROITS DE LILY

Marie Bardot, sociétaire de la section du Tarn-et-Garonne, combat depuis plus de deux décennies pour une meilleure prise en compte des droits des enfants présentant des troubles du spectre autistique et de leurs parents.

Un combat nourri de l'expérience vécue avec Lily, aujourd'hui âgée de 27 ans, qui a conduit Marie à fonder l'association Diamant pour venir en aide aux parents des 700 000 autistes recensés en France.



Dans le numéro 255 de *La Cohorte*, le magazine mensuel de la Société des Membres de la Légion d'honneur, un article documenté est consacré, sous forme d'entretien, à l'engagement de Marie Bardot, sociétaire de notre section départementale, et membre du bureau, aux personnes autistes, et plus particulièrement à sa fille Lily.

Cet engagement personnel et intimement familial, est exemplaire par la nature des diverses initiatives prises par notre collègue; il revêt également un aspect exemplaire aux regard des finalités de la SMLH :

« *La SMLH a pour ambition de contribuer au renforcement de la cohésion nationale,*

en particulier sous l'angle intergénérationnel et dans une approche civique, solidaire et ouverte sur la société, telle que nous la connaissons aujourd'hui mais aussi en anticipant sur son évolution future et en particulier le risque d'affaiblissement du lien social. »

Dans le cadre de ces dispositions nationales, Philippe Bon, président de la section de Tarn-et-Garonne a proposé au bureau départemental, un projet d'action destiné à mettre en œuvre, dans le cadre de nos attributions locales, plusieurs actions d'aide de nos instances associatives.

Le bureau départemental, à l'unanimité de ses membres, a validé cette proposition.

Environ 1 % de la population est autiste, soit près de 700 000 personnes. Parmi elles, environ 100 000 sont des enfants. L'autisme recouvre un large spectre de conditions, englobant des différences dans les interactions sociales, la communication, et des comportements répétitifs, ce qui rend chaque cas unique. Bien qu'il soit essentiel de détecter l'autisme dès le plus jeune âge pour fournir les interventions nécessaires, le diagnostic en France reste souvent tardif. En moyenne, il est posé vers l'âge de 6 à 8 ans, voire plus tard pour les cas sans déficience intellectuelle. Le manque de professionnels, les délais d'attente pour obtenir un diagnostic et la stigmatisation sociale sont des facteurs qui freinent cette identification précoce.

Stigmatisation et méconnaissance de l'autisme

La stigmatisation constitue l'un des premiers obstacles majeurs à l'inclusion sociale des personnes autistes. Les stéréotypes et les idées préconçues dominent fréquemment la perception publique de l'autisme. Les médias et l'opinion publique tendent à associer l'autisme aux formes les plus visibles et sévères du spectre, ce qui entraîne une vision réductrice et simpliste de ce trouble.

On associe ainsi souvent l'autisme à un isolement extrême, à un retard mental ou à des comportements répétitifs visibles, alors que de très nombreuses personnes autistes présentent des compétences variées et des capacités intellectuelles parfois supérieures. Cette image biaisée et partielle entraîne des jugements erronés, des comportements discriminants et limite la possibilité pour les autistes de participer à la vie sociale.



Problèmes d'accès aux soins

L'obstacle majeur auquel se heurtent les personnes autistes est l'insuffisance de formation des professionnels de santé concernant l'autisme. De nombreux médecins, infirmiers et autres praticiens n'ont pas reçu de formation spécifique sur les

particularités du spectre autistique. Par conséquent, ils peuvent se retrouver démunis face aux besoins spécifiques des patients autistes. Les personnes autistes, en raison de leurs caractéristiques sensorielles et comportementales spécifiques, nécessitent une approche médicale adaptée, mais beaucoup de professionnels de santé manquent de connaissances pour offrir cette approche. De surcroît, les personnes autistes peuvent avoir des difficultés à exprimer leurs symptômes de manière conventionnelle. Le manque de compréhension des symptômes autistiques

entraîne parfois des erreurs de diagnostic ou une prise en charge inappropriée. De plus, les autistes peuvent être hypersensibles aux stimuli sensoriels. La SMLH consciente de tous ces problèmes, veut mobiliser activement les Français à cette problématique humanitaire. Merci à Mme Marie Bardot de son aide.

La création de la Légion d'honneur

Par Louis Bonneville de Marsangy (1839-1922)

En 1801, sûr de l'avenir, Bonaparte va faire un pas en avant : c'est la fondation de la Légion d'honneur. L'opposition s'élève, très vive. Aux yeux de tous, il s'agit de reconstituer un ordre, une de ces institutions symbolisant plus qu'aucune autre le régime que l'on vient d'abattre, au prix de tant de sang et de tant de malheurs.

Napoléon s'attend à cette réaction. Pourquoi ne s'en tient-il pas à la formule de récompense, (*les armes d'honneur*) si aisément acceptée en 1799? Il peut l'étendre aux civils, sans même en modifier l'extérieur: à une époque où le costume « bourgeois » comporte bien souvent une épée, cela semble facile. En réalité ce qu'il veut, c'est précisément abandonner le système de la décoration pour en revenir à celui de l'Ordre.

Ce système répond en effet à un triple objectif : D'abord, il récompense selon un mode usuellement admis non seulement en France, mais chez les nations étrangères avec lesquelles son

chef entend renouer des relations normales, indispensables à une résurrection de son rôle européen.

L'Ordre contribuera à lui donner une apparence relativement conventionnelle, qui

vaste, celui de l'évolution psychologique de la population. La Légion d'honneur constituera un creuset où fusionneront tous les groupes sociaux de la nouvelle France : bourgeoisie souvent issue du tout petit peuple;



rassurera toute l'opinion internationale.

Le second objectif embrasse un horizon beaucoup plus

intellectuels dont la voix a galvanisé les grandes joutes révolutionnaires ; juristes et anciens parlementaires enfin

parvenus à la situation politique qu'ils réclamaient depuis près d'un siècle; exilés récemment revenus dans une patrie qu'ils ne reconnaissent plus; armée enfin, toute vibrante de ses victoires sur l'Europe des Tyrans, avec ses jeunes «vétérans» des demi-brigades, ses officiers sortis du rang, ses chefs arrivés de toutes origines.

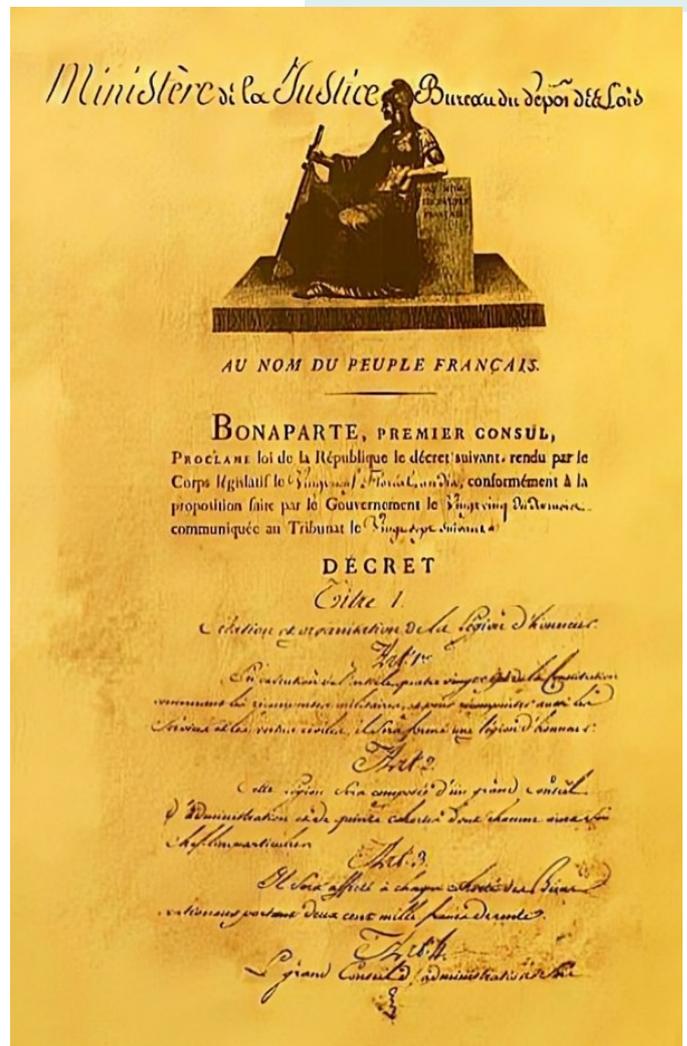
L'Histoire alors marquait une pose. Les grandes heures de fol enthousiasme étaient révolues, l'égalité des droits et des devoirs proclamée, les conquêtes de la Révolution définitivement sanctionnées par la Constitution. Dans le calme recouvré, Bonaparte proposait à tous une même devise : « Honneur et Patrie ». Chacun devait œuvrer pour elle. Les meilleurs, amalgamés en une même Légion, constitueraient une élite dont l'exemple guiderait la nation.

Ce corps intermédiaire» formerait le maillon reliant sur le plan spirituel l'ensemble des citoyens aux plus hautes instances du nouveau régime, comme les collèges électoraux devaient les y joindre sur le plan politique. De ce second point découlait tout naturellement le troisième. Comme les chevaliers des ordres rassemblés autre-

fois autour du roi, leur grand maître, les légionnaires devaient s'attacher par le lien sacré du serment au respect et à la défense de la République, donc au véritable initiateur de la rénovation nationale, soit le Premier Consul.

Ce triple objectif met en relief certains aspects très importants de la création napoléonienne. Le premier: institution d'un Ordre, et le troisième : serment de fidélité, relèvent de la grande tradition des régimes antérieurs.

Le second, par contre, donne à la Légion d'honneur une mission tout à fait nouvelle. La création d'une institution de récompense repose toujours sur la nécessité où se trouve son fondateur de s'assurer le concours ou, tout au moins, la neutralité de certains éléments ethniques placés sous son autorité. Mais là s'arrête son rôle pratique immédiat. Celui que la Légion d'honneur va se voir



confier revêt une toute autre dimension. Grâce aux origines si variées de ses titulaires, les aspirations et les réactions de l'ensemble du pays pourront atteindre ceux qui ont charge d'y répondre.

Par ailleurs, la constitution des légionnaires en une vaste famille, au sein de laquelle hommes neufs et anciens privilégiés, représentants de classes élevées et ceux des moins pourvues, apprendront à se connaître, amènera peu à peu la disparition de barrières déjà abolies dans leur principe, mais encore fortement ancrées

dans les esprits et dans les mœurs. Cette utilisation de l'institution de récompense constitue à notre sens la grande originalité de l'Ordre, et vraisemblablement la raison de son succès et de son influence postérieure.

On la perdra de vue parfois, on l'oubliera surtout. Mais l'histoire de la Légion d'honneur montrera qu'elle n'a cessé de donner, plus ou moins apparente, la physionomie du pays, de ses désirs, de ses lignes profondes de développement, bref de sa courbe d'évolution.

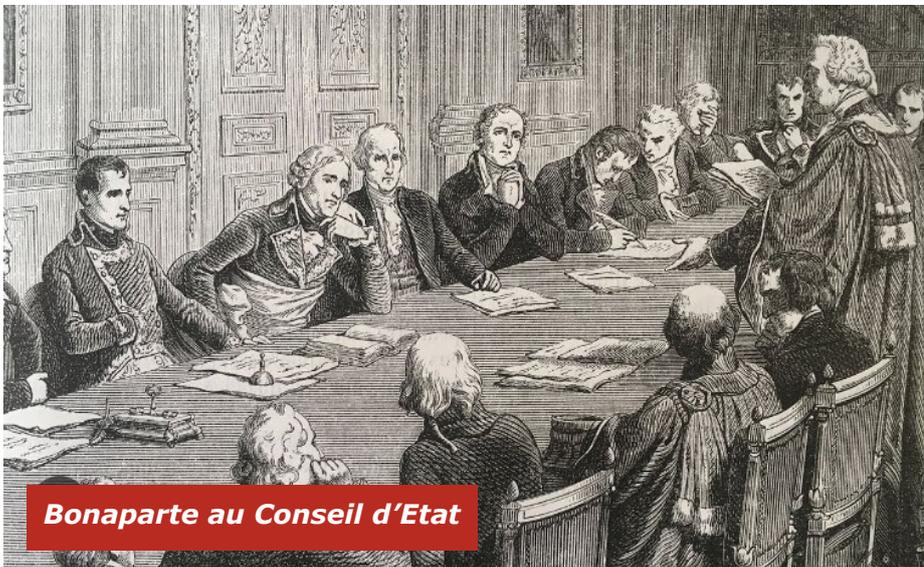
bien gardé de faire figurer le mot « ordre » lui-même dans le texte déposé. La terminologie romaine, toute militaire d'ailleurs : Légion d'honneur (traduction de la *Legio honoratorum conscripta*), s'imprégnait à un républicanisme de bon aloi. Mais, le Premier Consul le reconnut lui-même : le mot ne faisait rien à la chose.

La formation d'un corps intermédiaire n'inquiétait pas moins. Ne s'agissait-il pas de constituer, avant tout, une phalange inconditionnellement dévouée à celui dont la

taient sur un terrain où ne s'affrontaient pas des impératifs d'urgente nécessité. Elles pouvaient, sous couvert de discuter un projet dont la réalisation n'offrait en surface que des problèmes purement idéologiques, exprimer leurs craintes et même leur désaveu. Chacune réagit selon sa propre majorité, au cours de discussions menées tambour battant par les rapporteurs, et parfois, par Bonaparte lui-même.

Le Conseil d'État, composé en grande partie d'anciens Constituants ou Législateurs, investis par le Consulat de très hautes charges, mais demeurés résolument libéraux et fidèles aux traditions, souhaitait conserver le mode d'une décoration militaire qui, dissociant l'armée de la nation, éviterait une collusion dangereuse pour le maintien des libertés démocratiques. Le Tribunat, par contre, encore très jacobin, insista pour que, si le projet prenait corps, civils et militaires y entrassent sur un plan de totale égalité, ceux-ci devant heureusement contrebalancer ceux-là, et peut-être mettre un frein à l'ambition consulaire.

En réalité, aveuglés par leur juste crainte d'une dictature déjà fermement établie,



Bonaparte au Conseil d'Etat

Dès la première apparition du projet, cependant, les réactions s'élevèrent, violentes nous l'avons dit. Séculairement, la fondation d'un Ordre représentait le complément indispensable et indissoluble du pouvoir personnel. Et, toujours sous-jacente, c'est cette menace latente que les Assemblées allaient s'efforcer de conjurer. Or Bonaparte s'était

marche vers la souveraineté s'affirmait de jour en jour ? Dévouement que le fameux serment viendrait encore plus fortement cimenter.

La France entière se donnait alors avec enivrement à son nouveau maître et les Assemblées sentaient l'inutilité de leur résistance. Mais pour une fois, elles se bat-

ni le Conseil d'État, ni le Tribunal ne voulaient voir plus loin et admettre l'incontestable nouveauté des textes proposés. Ainsi, le vœu du Tribunal répondait sans le vouloir à celui de Bonaparte.

Il allait permettre à celui-ci de s'attacher les éléments civils les plus actifs du pays: la bourgeoisie certes, soucieuse de consolider les avantages acquis; et surtout l'immense corps de fonctionnaires récemment institué et qui, par toute la France, allait bientôt former la véritable armature du pouvoir.

Finalement, après consultation du Sénat, le Corps législatif qui, lui, votait sans discuter, approuva, comme il fallait s'y attendre, mais sans aucun enthousiasme, la loi créant la Légion d'honneur, le 29 floréal an X (19 mai 1802):

La Légion récompense les services civils et militaires. Elle est dirigée par un Conseil présidé

par son chef, le Premier Consul, et qui élit les membres. On retrouve là l'une des clauses des plus anciens ordres de Chevalerie, notamment Saint-Michel ou la Toison d'or : les chevaliers y étaient admis par cooptation. En fait ce système ne fut pas plus respecté pour la Légion d'honneur que pour ses prédécesseurs, et les nominations restèrent à la discrétion de Bonaparte, puis de Napoléon. D'autre part, la Légion, toujours à l'instar des grandes institutions du passé, reçut sa propre dotation, constituée en biens nationaux, dotation destinée à lui assurer une totale indépendance.

Enfin, l'article 2 de la Loi de création déclare : « Cette Légion sera composée de 15 Cohortes dont chacune aura son Chef-Lieu particulier. » C'est dire que cette division représente une notion fondamentale. Dans la pensée de son créateur, la Légion d'honneur, pour être

présente sur tout le territoire, établirait dans les provinces des postes fixes constituant d'une part un point de convergence pour les légionnaires originaires de la région ou y résidant, et d'autre part un centre de rayonnement du nouvel Ordre, et à travers lui, du prestige du maître de la France. Ces Cohortes, terme issu lui aussi de l'Antiquité classique, formèrent donc les premiers piliers de la structure de la Légion.

Dans les Chefs-Lieux devaient s'installer, avec l'administration régionale de l'Ordre, confiée à un Chancelier et chargée notamment de la gérance des biens domaniaux, les œuvres d'entraide des Légionnaires : hospices, maisons de retraite, etc. Dans ses murs, sous les tables de marbre gravées des noms des membres de la Cohorte, auraient lieu les cérémonies soigneusement prévues pour de grandes occasions...

L. Bonneville de Marsangy

Première distribution de la Légion d'honneur au camp de Boulogne, le 16 août 1804, par Napoléon Bonaparte





Valeurs et vertus

Questions au Général François Lecointre

Grand Chancelier de la

Légion d'Honneur

Propos recueillis pour Inflexions

Combattre pour des valeurs, combattre par des vertus.

Portées par l'article 1 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, liberté, égalité et fraternité sont les valeurs qui forment la devise de la République et qui sont inscrites au fronton des édifices publics depuis 1880.

Fondamentalement, elles consacrent la dignité de l'homme. Et par leur portée universelle, elles dépassent le seul cadre de l'histoire de France. Pour leur défense, les militaires cultivent des vertus, garantes de leur efficacité opérationnelle.

Dans *Les Arts et les Dieux*, Alain écrit : « Valeur. Au sens plein, signifie courage, c'est-à-dire ce qui est le plus admirable pour un homme. Et en effet, que sont les autres vertus sans le courage ? Toutes les vertus sont des valeurs. » Pour Monique Castillo, « les valeurs militaires ne sont pas simplement des intentions, mais des ac-

tions ; elles ne sont pas simplement des idéaux, mais des vertus ». La valeur serait donc une vertu, quand toutes les vertus sont des valeurs ? On voit ici poindre une certaine forme d'inconfort, voire de confusion, au moment de se risquer à établir une distinction entre ces deux notions.

L'étymologie ne nous est pas ici d'une grande aide. Le latin *valor*, devenu *valor* en vieux français, apparaît pour sa part dans les chansons de geste au XI^{ème} siècle pour désigner la bravoure et la vaillance de l'homme noble qui combat. Vertu vient pour sa part du latin *virtus* qui, à l'origine, désigne le courage physique dont doit faire preuve le soldat sur le champ de bataille...

Les valeurs, crible à travers lequel le militaire passe la mission reçue

Démontre ainsi sa valeur celui qui est courageux dans les épreuves. Dans la littérature du

Moyen Âge, c'est la figure de l'aristocrate. Ce n'est qu'à partir du XIII^{ème} siècle que le mot désigne le caractère mesurable d'une chose ou d'un bien, à la base de l'échange. Les deux sens fusionnent au XIX^{ème} siècle pour évoquer ce que l'on estime vrai, beau et bien, ce qui va devenir les valeurs morales. C'est bien cette acception qui retient ici notre attention.



Les valeurs renvoient à un ensemble de croyances et de normes intériorisées, qui permettent à la fois d'encadrer les comportements individuels et collectifs et de créer du lien entre les personnes qui les partagent. En ce sens, elles sont l'expression de la société dans laquelle on vit. En France, nos valeurs sont promues, portées

par l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.* » L'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 les complète : « *Tous les êtres humains sont doués de raison et de conscience, et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.* » Liberté, égalité, fraternité : ces valeurs forment la devise de la République, inscrite au fronton des édifices publics depuis 1880.

Fondamentalement, ces valeurs, qui trouvent leur origine dans l'héritage chrétien de la France, consacrent la dignité de l'homme. Surtout, elles dépassent par leur portée universelle le seul cadre de l'histoire de France. Les rédacteurs de la déclaration de 1948, en puisant aussi largement dans celle de 1789, étaient bien conscients du fait que la Révolution française avait exprimé là quelque chose d'universel, constitutif de l'esprit français. C'est au nom de l'universalisme de cet esprit que nous nous engageons partout en faveur de la



paix et contre l'injustice. La France et ses armées se trahiraient si elles cessaient de porter ces valeurs, si la guerre n'était plus pour elles que la défense d'intérêts particuliers.



En tant qu'expression de la société, les valeurs tiennent de la responsabilité et de l'intérêt de chaque citoyen, et non d'un groupe ou d'une communauté particulière. Tout militaire y adhère ainsi à la mesure de ses convictions, mais il le fait à titre personnel et non dans le cadre de l'accomplissement de sa vocation de service des armes de la France. Tous les actes que l'on est amené à accomplir au fil d'une journée ou d'une activité ne reposent que rarement, et en tout cas pas directement sur

des valeurs aussi abstraites... Dès lors que l'on pose ce double principe de valeurs qui tiennent de l'idéal et qui sont difficiles à décliner en action, la réflexion se porte naturellement vers la notion de vertu.

Le militaire revendique les vertus qui fondent son efficacité.

Les vertus « militaires » sur lesquelles une armée fonde sa force trouvent leur origine dans un élément auquel les militaires accordent depuis toujours une très grande attention : l'expérience.

On pourrait même formuler ici l'hypothèse selon laquelle les vertus que les militaires valorisent sont issues d'un processus

somme toute assez darwinien d'élimination successive, au fil de l'Histoire, et plus souvent même au fil des défaites. Les moins pertinentes sont délaissées : ainsi des chevaliers français pendant la guerre de Cent Ans, régulièrement décimés par les archers gallois parce que ne pas charger aurait été contraire à l'honneur, qui vont finalement se résigner à faire évoluer leur système de références.



Aujourd'hui, après plusieurs millénaires d'affrontements, on distingue assez aisément les principales vertus militaires, qui constituent une sorte de fond commun à la plupart des armées dans le monde : discipline, rigueur, courage, confiance mutuelle (dépendance), fraternité d'armes, sens du collectif, endurance

Les armées françaises combattent pour des valeurs, elles combattent par des vertus...Il existe toutefois une exception, qui confirmerait la règle proposée de valeurs pour lesquelles on combattrait et de vertus par lesquelles on combattrait.

L'honneur pourrait en effet être considéré à la fois comme une valeur et comme une ver-

tu. Les drapeaux et étendards des unités des armées françaises portent tous l'inscription « Honneur et Patrie ». Si Monique Castillo écrit que l'honneur est une vertu en action, force est de constater qu'il est également une valeur qui guide l'action militaire. À Camerone, les légionnaires du capitaine Danjou prêtèrent tous serment de poursuivre un combat perdu d'avance face à des forces très supérieures en nombre. Il s'agissait pour eux d'être fidèles à leur engagement, quitte à sacrifier leur vie pour le succès de la mission : en mobilisant les forces mexicaines, ils accroissaient les chances du convoi logistique français de ne pas être attaqué. Manquer à cette parole eût été manquer à l'honneur...

S'il fallait une autre illustration de l'appartenance de l'honneur aux valeurs et aux vertus militaires, on pourrait évoquer le Code d'honneur du soldat français : le titre de ce code en vigueur dans l'armée de Terre fait explicitement de l'honneur la valeur guide des vertus du soldat



Inspirer la société

Les armées peuvent, et doivent, jouer un rôle d'inspiration dans notre société moderne, trop souvent portée sur la compassion victimaire et qui accorde une importance démesurée aux traumatismes de tous ordres que la vie peut infliger à chacun de nos concitoyens.

Or les militaires ne sont pas des victimes : ils sont des héros qui acceptent consciemment d'engager leur vie pour défendre la France, ses intérêts et



les valeurs qu'elle incarne, partout où c'est nécessaire. Rien ne peut inspirer davantage que la recherche de cette responsabilité partagée dans l'engagement de nos armées, qui est une responsabilité de tous nos concitoyens.

Enfin, les militaires sont ceux qui se sont engagés et qui cultivent des vertus, parce qu'elles sont la garantie de leur efficacité opérationnelle ; ils sont ceux qui maîtrisent en permanence l'exercice de leur violence, au nom des valeurs de la France. Nul doute qu'il y a là matière à nourrir quelque réflexion au sein de la société.

Le destin de la France.

Son histoire, pour construire notre avenir.

PHILIPPE DE VILLIERS
MÉMORICIDE



Dans son dernier livre «Mémoricide» Philippe de Villiers, avec une verve sans pareille et dans une plainte mêlée de nostalgie, dresse un constat accablant de l'état contemporain de la France.. Pour autant, il se

refuse à abandonner toute espérance, et son amour de la France éternelle demeure plus vivant que jamais. Avant lui, bien d'autres intellectuels français se sont interrogés sur la destinée de notre beau pays.

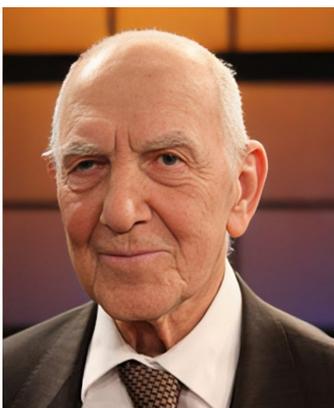
Quelques exemples...



Simone de Beauvoir

« La France a été un symbole de liberté, d'égalité et de droits pour les femmes et les

hommes. Mais ce symbole ne peut survivre que si nous continuons de lutter pour ces idéaux. Les inégalités, la pauvreté, l'injustice – ce sont des réalités qui subsistent et que nous ne devons jamais accepter comme inévitables. La France a une responsabilité envers elle-même et envers le monde ; elle doit rester un pays de justice et de dignité pour tous. »



Stéphane Hessel

« La France a toujours été pour moi un symbole d'espoir et de résistance. C'est un pays qui ne s'est ja-

mais résigné, même dans les périodes les plus sombres de son histoire. Mais aujourd'hui, nous vivons une autre forme de résistance, une résistance contre la résignation, contre le cynisme, contre l'indifférence....

Ce que j'appelle, c'est une France qui résiste aux inégalités, à l'injustice, qui s'indigne encore, qui se mobilise encore. Ce pays a un potentiel énorme, mais il faut que les citoyens se lèvent, qu'ils refusent l'indifférence et qu'ils construisent ensemble un avenir plus juste et plus solidaire. »



Raymond Aron

« De tous temps, la France, a incarné une certaine idée de la grandeur. Or, cette grandeur n'a jamais

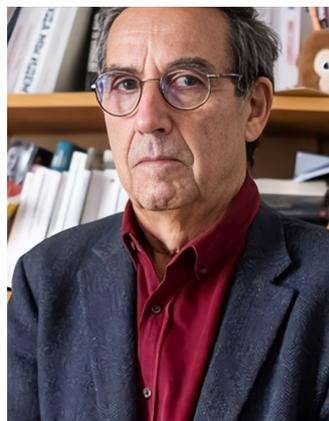
reposé uniquement sur des conquêtes militaires ou des succès économiques ; elle réside dans notre capacité à défendre des idéaux universels. Nous sommes à la fois héritiers des Lumières et de la Révolution, et ce double héritage nous impose un devoir moral : celui de défendre la liberté, l'égalité et la fraternité, non seulement pour nous-mêmes, mais pour le monde entier. La France doit se rappeler que sa vraie grandeur réside dans sa capacité à unir, à rassembler, à incarner une vision plus élevée de l'humanité. »



Françoise Sagan

« La France est un pays où l'on se bat pour tout et contre tout, où les révolutions ne s'avèrent pas seulement politiques

mais aussi littéraires, sociales, artistiques. Nous sommes un peuple qui aime la contestation, et c'est cette contestation qui fait vivre nos idées. Mais je me demande parfois si, à force de contestations, nous ne finissons pas par oublier ce que nous voulons vraiment. La France a besoin de retrouver un équilibre, de savoir ce qui lui est essentiel, de revenir à l'essentiel. Que ce soit la liberté, l'égalité, la culture – nous avons tellement de richesses. Mais encore faut-il savoir les préserver et les transmettre. »



Emmanuel Todd

« La France est aujourd'hui un pays divisé, fragmenté. Les élites vivent dans un monde, les classes populaires

dans un autre. On assiste à une polarisation extrême de la société où les inégalités se creusent à une vitesse alarmante. Et ce qui est inquiétant, c'est que cette fracture n'est pas seulement économique ; elle est aussi culturelle et politique. Si la France ne parvient pas à rétablir une certaine justice sociale, à réduire ces écarts, elle risque de voir son modèle républicain s'effondrer. Il est urgent de réformer, non pas en surface, mais en profondeur. »



Michel Onfray

« La France est en déclin, car elle a perdu son âme, cette force de résistance, cette foi dans ses valeurs, dans sa culture.

Nous vivons dans un monde globalisé où tout se vaut, où l'on sacrifie les racines et les traditions au profit d'une modernité stérile.

La République française a été bâtie sur des idéaux forts : liberté, égalité, fraternité. Aujourd'hui, ces idéaux sont bafoués par un système qui prône l'individualisme, l'hyperconsommation et l'effacement de notre identité nationale. Pour que la France revive, elle doit retrouver le chemin de ses valeurs et renouer avec son toute histoire. »



Annie Arneaux

« La France que j'ai connue, celle de l'après-guerre, n'est plus celle d'aujourd'hui. Les fractures

sociales se sont creusées, et une grande partie de la population est laissée pour compte, dans une sorte de marginalisation silencieuse. Nous vivons une époque où la souffrance sociale est étouffée, rendue invisible par un discours politique qui préfère les chiffres à l'humain. Pourtant, ces souffrances sont bien réelles. Elles sont là, dans les regards fatigués, dans les vies brisées par la précarité, et c'est un devoir pour nous, écrivains et citoyens, de les rendre visibles, de les crier haut et fort. »



Simone Veil

« La France est un pays de droits et de libertés, un pays où j'ai pu, en tant que femme, en tant que

que mère, me battre pour des causes qui me tenaient à cœur.

Mais aujourd'hui, je m'inquiète pour l'avenir de ces droits. Les avancées que nous avons obtenues, que ce soit pour les femmes, pour les droits humains ou pour l'égalité, ne sont jamais acquises définitivement. La France doit rester vigilante, ne jamais sombrer dans la complaisance. Car le jour où nous penserons que ces droits sont gravés dans le marbre, ce jour-là, ils commenceront à s'effriter. »



Albert Camus

« Être français, c'est vivre dans un pays qui a voulu donner au monde les idéaux de liberté, de justice.

Mais vivre en France aujourd'hui, c'est aussi voir ces idéaux remis en question, bousculés par les réalités d'un monde en mutation. Nous avons des institutions fortes, mais elles ne suffiront pas si elles ne sont pas portées par une volonté collective de construire une société plus juste et plus humaine. La France, pour être à la hauteur de ses valeurs, doit trouver le courage de se réinventer, de redéfinir son identité non pas par rapport au passé, mais par rapport à l'avenir que nous voulons. »



Aimé Césaire

« La France a une histoire particulière avec ses anciennes colonies, une histoire faite de blessures et de réconciliations.

Nous ne pouvons pas avancer sans faire face à notre passé, sans reconnaître que les cicatrices de la colonisation marquent encore profondément ceux qui en sont les héritiers, en France et ailleurs. La France doit assumer ce passé, non pas pour sombrer dans la culpabilité, mais pour reconstruire un avenir commun, où l'égalité ne serait pas seulement un mot mais une réalité vécue. La France a un rôle à jouer dans la promotion d'une humanité plus juste, une responsabilité qu'elle doit accepter. »



Régis Debray

« La France est un vieux pays, avec une histoire riche et complexe. Mais aujourd'hui, tout ce passé semble peser comme

une lourde charge, plutôt que d'inspirer des idéaux.

Nous sommes devenus un pays nostalgique, hésitant, comme si nous avions perdu notre capacité à imaginer l'avenir. Pourtant, la France a toujours été un phare de la pensée et de la culture. Il est impératif que nous retrouvions cette audace intellectuelle, que nous osions à nouveau proposer une vision du monde qui soit forte, inclusive, et fidèle aux valeurs qui nous ont toujours définis. »

Napoléon et les refus de Légions d'honneur

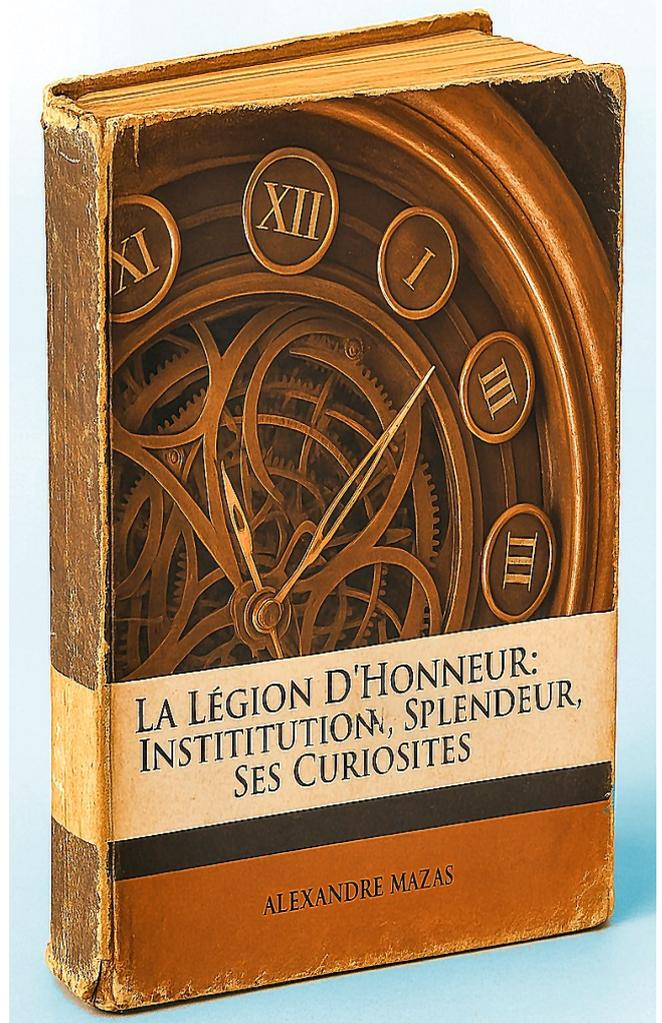
Par Alexandre Mazas, ancien Officier d'Etat –major.

Alexandre Mazas était un officier d'état-major, historien et bibliothécaire français. Il est surtout connu pour ses travaux sur les grandes figures militaires françaises du Moyen Âge. Né le 26 décembre 1797, mort le 5 février 1856, il est l'auteur de plusieurs ouvrages historiques, notamment « *Vies des grands capitaines français du Moyen Âge* » (édité entre 1828 et 1829),

En 1854, l'écrivain a publié « *La Légion d'honneur, son institution, sa splendeur, ses curiosités,* » un ouvrage riche en anecdotes sur les décorés de la Légion d'honneur. Au chapitre XI de l'ouvrage, il dévoile quelques refus, pour certains provisoires, d'attribution de la distinction, prononcés par l'Empereur.

« Les refus mêmes que le souverain faisait de la croix de la Légion d'honneur servaient à rehausser le prix de cette distinction. Au commencement de 1810, au milieu d'une grande réception faite aux Tuileries avec la pompe accoutumée, parut le général Duplessis, un des Nestors de l'armée républicaine.

Il n'avait point la croix : peut-être en avait-il blâmé l'institution six ans auparavant. Ce général, voyant tous ses frères d'armes plus jeunes que lui attacher de l'importance à cette décoration, vint la demander. L'empereur lui répondit ainsi : « Monsieur, je ne donne la croix aux militaires que sur le champ de bataille! » Le vieillard,



atterré par cette foudroyante parole dite devant de nombreux auditeurs, se retira la pâleur sur le visage. Napoléon, content de l'effet produit par cette scène, ému sans doute de compassion pour le vieux soldat, lui fit remettre, au bout de quelques jours, la décoration demandée.

« Daunou, savant du premier ordre, illustré par de nombreux travaux, avait fait partie de plusieurs assemblées législatives, dans lesquelles il n'avait pas cessé de professer avec éclat des opinions républicaines. Il montra une opposition très énergique lors de l'établissement de l'empire, et il remplit de ses plaintes plusieurs feuilles publiques.

Son nom se trouvait en tête de la liste des savants désignés pour entrer dans la Légion d'honneur; il fut rayé impitoyablement.

Les membres de l'Institut, collègues de M. Daunou, regrettaient de le voir privé de cette distinction. Vers la fin de 1809, une députation fit à ce sujet une démarche officielle auprès de M. de Montalivet, ministre de l'intérieur; elle lui exposa le chagrin que l'Académie des inscriptions et belles-lettres éprouvait en voyant un de ses doyens ne point porter une décoration qu'il méritait à tant de titres. Le ministre se chargea de présenter la supplique de la compagnie: l'empereur, satisfait de voir son ordre recherché par les hommes considérables, jugeant à cette démarche que les esprits superbes commençaient à fléchir devant ses volontés, accorda avec solennité la croix de la Légion d'honneur à Daunou,

nommé depuis quelque temps archiviste de l'empire.

Chaque ministre, jaloux de favoriser ses subordonnés, rassemblait dans un mémoire de proposition les noms des personnes auxquelles il désirait faire donner la décoration.

M. Menneval a raconté plusieurs fois devant nous que l'empereur, soigneux des moindres détails, examinait attentivement ces mémoires de proposition; il les épluchait suivant l'expression de ce secrétaire intime, bien décidé à ne pas laisser surprendre sa bonne foi et empêcher l'introduction de sujets indignes de figurer dans la noble corporation. M. de Pommereul, directeur de la librairie, présenta son petit mémoire de proposition; l'emploi qu'il remplissait le mettait en relation avec les hommes de lettres, et il aspirait à jouer auprès d'eux le rôle de Mécène.



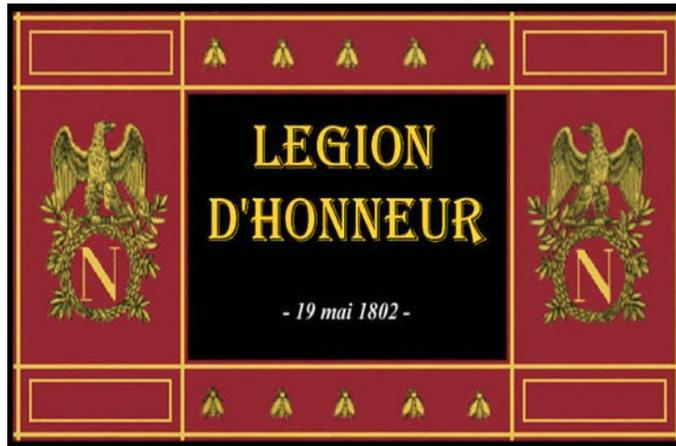
Sa liste renfermait le nom de quelques littérateurs obscurs; mais parmi eux se trouvait un romancier qui s'était acquis une véritable renommée par des écrits licencieux: c'était Pigault-Lebrun. Napoléon, cette fois, ne prit pas la peine de rayer ce nom; il rejeta la liste tout entière, en exprimant à M. de Pommereul son mécontentement en termes très durs, et lui défendit de se mêler à l'avenir de produire des candidats à la Légion d'honneur. »



Issu d'une famille modeste, **Louis Marie Aubert Duplessis** rejoint l'armée en 1785, gravissant progressivement les échelons grâce à ses talents militaires et à son engagement. Sous le Consulat puis l'Empire de Napoléon Bonaparte, Duplessis sert la France avec distinction, participant aux campagnes militaires qui visent à établir la domination française

en Europe. Il se bat notamment lors des campagnes en Allemagne et en Italie, où ses stratégies et son autorité se révè-

lent décisives dans plusieurs batailles. Sa bravoure et son efficacité le conduisent à être nommé général de brigade en 1809, une reconnaissance qui marque l'apogée de sa carrière militaire. En 1810, Napoléon lui décerne la Légion d'honneur. Duplessis continue de servir la France jusqu'à la chute de l'Empire en 1815.



Pierre Claude Daunou, né à Boulogne-sur-Mer , rejoint

très jeune les ordres religieux et devient oratorien. Dans les années précédant la Révolution, Daunou est marqué par les idéaux des Lumières. Il est élu député du Pas-de-Calais en 1792 et siège à la Convention nationale, où il vote contre la condamnation à mort de Louis XVI, se positionnant parmi les modérés. Daunou devient célèbre pour son rôle dans l'élaboration de la *Constitution de l'an III* en 1795, qui met en place le

Directoire. Dans ce texte, il s'efforce de construire un équilibre des pouvoirs pour éviter les dérives autoritaires. Sous le Consulat, Napoléon Bonaparte le nomme archiviste de l'Empire, faisant de lui le gardien des documents historiques de la France. Daunou développera une méthode rigoureuse d'archivage, contribuant à l'institutionnalisation des archives nationales françaises. En 1819, il sera élu à l'Académie française.



Charles Pigault de l'Épinois, né à Calais en 1753, mène une jeunesse tumultueuse. En raison de son tempérament rebelle, il se retrouve plusieurs fois en conflit avec la justice et la société conservatrice de son époque. À 21 ans, il est emprisonné pour un duel et s'exile en Angleterre. De retour en France, Pigault-Lebrun se tourne vers le théâtre et l'écriture. Son œuvre est souvent perçue

comme un miroir de la société de l'époque, dénonçant l'hypocrisie des mœurs et les travers des élites. Pendant la Révolution, il met ses talents de plume au service de la cause républicaine, écrivant des pièces et des pamphlets politiques Ses romans, souvent licencieux et osés, sont des critiques de la morale et de la société de l'Ancien Régime, et son style a représenté un esprit de liberté et de rébellion contre les conventions de l'époque.

L'exemplarité, maître-mot des Ordres nationaux

Par *Matthieu Guyot, journaliste à « L'essor de la gendarmerie »*

Les membres des ordres nationaux comme la Légion d'honneur ou le Mérite doivent être irréprochables. Face aux défis de crédibilité et de représentativité, le grand chancelier de ces deux ordres veut moderniser ces distinctions et renforcer leur ancrage dans la société.

« **Les récipiendaires des ordres nationaux ont un devoir d'exemplarité et d'honorabilité** ». C'est le message fort qu'a martelé le général François Lecointre, grand chancelier de la Légion d'honneur et de l'ordre du Mérite, devant la commission de la Défense nationale et des Forces armées de l'Assemblée nationale.

« *Nous cherchons absolument à faire respecter l'exemplarité* », a-t-il insisté. Le Conseil de l'ordre, garant de ces valeurs, joue un rôle crucial à travers les procédures disciplinaires, menées « *sans que vous en soyez informés puisque la discrétion est essentielle* ». Lorsqu'une personne décorée est définitivement condamnée par la justice, la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion de l'ordre. Mais le Conseil s'interdit d'agir tant qu'un jugement définitif n'a pas été rendu, par respect de la présomption d'innocence.

Faire remonter les condamnations à l'ordre de la Légion d'honneur

Pour instruire ces dossiers sensibles, le Conseil s'appuie sur les signalements des tribunaux et des préfetures. Mais le

général Lecointre relève des failles dans ce circuit d'information : « *Nous devrions pourtant être informés. Je devrai donc faire un rappel auprès des magistrats et des préfets sur ce*

ral Lecointre a demandé « qu'on redouble d'exigence vis-à-vis du comportement d'honorabilité de toutes les personnes décorées ». L'enjeu est en effet de taille : la crédibilité des dif-



point. » Une vigilance d'autant plus nécessaire que le code de la Légion d'honneur prévoit une exclusion automatique en cas de condamnation à un an de prison ferme. La complexité de certains dossiers disciplinaires n'a pas échappé au grand chancelier, notamment lorsque les faits reprochés relèvent de la vie privée : « *Le sujet est très délicat parce que la société évolue dans toutes les affaires de mœurs et sexuelles.* » Mais face à ces cas épineux, le géné-

férents ordres nationaux en dépend. Les récipiendaires doivent incarner clairement des personnalités « *inspirant le civisme, montrant l'exemplarité du service et de l'engagement au profit des concitoyens* », a souligné avec force le grand chancelier devant les députés. Un impératif qui vaut pour l'ensemble de tous les décorés, qu'ils soient militaires, fonctionnaires, élus, dirigeants d'entreprise, artistes ou issus de la société civile...



Recourir à l'initiative citoyenne

Cette exigence d'exemplarité est consubstantielle aux ordres nationaux depuis leur création. Le général Lecointre a rappelé la vocation de la Légion d'honneur, voulue par Napoléon comme une élite « au service du bien commun et de ses compatriotes ». Une ambition qui se heurte parfois à la perception dégradée de ces distinctions dans l'opinion. « *Il craignait qu'ils soient perçus comme le signe d'un entre-soi de personnes riches, puissantes, d'un monde très parisien de la politique, des affaires, de la communication, auquel les citoyens n'ont pas accès* », a rapporté le grand chancelier à propos des inquiétudes exprimées par le président de la République.

Equilibrer la répartition géographique des futurs décorés

Pour conjurer ce risque, le général Lecointre a présenté ses pistes devant les députés : mieux équilibrer la répartition géographique des récipiendaires, diversifier leur profil et rajeunir les promotions. Des chantiers ambitieux, qui visent

à retisser le lien entre les décorés et la société française dans toute sa diversité. Avec un objectif : faire des membres des ordres nationaux les portedrapeaux des valeurs républicaines auprès de tous les citoyens.

Le grand chancelier a également évoqué la nécessité de revitaliser l'initiative citoyenne,



un dispositif permettant à 50 citoyens de proposer une personne méritante pour les ordres nationaux. « *J'ai proposé au président de la République de créer des contingents dédiés à cette initiative citoyenne* », a-t-il expliqué, soulignant l'import-

tance de « *capter ceux qui méritent de l'être, des gens au contact des populations, dans les territoires, les départements, les villes moyennes et grandes, les entreprises, des exemples qui puissent être contemplés et servir de source d'inspiration* ». Cette démarche s'inscrit dans une volonté plus large de moderniser les ordres nationaux, pour qu'ils reflètent mieux la diversité et le dynamisme de la société française contemporaine.

Ouverture aux parlementaires

Le général Lecointre a ainsi appelé les élus, notamment les députés et sénateurs, à jouer un rôle plus actif dans l'identification de personnes méritantes :

« *J'attends donc d'eux qu'ils fassent des propositions et identifient ceux qui mériteraient d'être récompensés et distingués. Il ne s'agit pas de privilégier ses amis, mais véritablement de réaliser un acte civique, un devoir.* »

Soutien à l'apprentissage

La Smlh a intégré à ses engagements le soutien à l'apprentissage, filière de réussite professionnelle qui mérite pleinement d'être encouragée pour la qualité de ses résultats au bénéfice de notre jeunesse.

Dans cette perspective la Smlh a instauré un « prix national de l'apprentissage », décliné tant nationalement que localement. L'an dernier près de 3000 jeunes citoyens y ont

participé, et ainsi, été stimulés ou primés dans le cadre de cette initiative, devenue institutionnelle et qui s'appuie aujourd'hui sur la participation active et motivée d'un vaste partenariat.

La Smlh82 s'inscrit sans réserve dans cette démarche de solidarité qui contribue au renforcement de la cohésion nationale et au dialogue intergénérationnel.



Au-delà des instances politiques, dans l'exercice de leurs compétences, ainsi le Conseil Régional, représenté par sa Vice-Présidente Marie Castro, les associations comme la SMLH, ont toute leur place pour accompagner les apprentis dans la concrétisation de leur projet. La SMLH82 a décidé de s'engager dans cette action, en partenariat avec le Campus Saint-Lubin, établi à Caussade, par la création d'un « concours des apprentis », ouvert à tous les candidats issus de l'établissement.



Un passé difficile

Un chiffre montre d'emblée le problème que rencontrait l'apprentissage en France par le passé: en 2005, alors que l'on comptait 44 apprentis pour 1000 salariés en Suisse et 39 en Allemagne, on n'en recensait que 17 dans notre pays. Plusieurs raisons expliquaient cette situation.

L'apprentissage souffrait depuis des décennies d'une mauvaise image, car il était trop souvent considéré comme une voie de garage pour des élèves



en échec, une vision développée avec la massification de l'accès à l'université via l'enseignement général. De fait, les métiers manuels étaient peu valorisés en France contrairement aux métiers du secteur tertiaire ou dits intellectuels.

En outre, trop de formations en alternance ne répondaient pas aux besoins des entreprises, et celles-ci ne participaient plus vraiment à l'élaboration des maquettes de formation. Le recrutement de jeunes compétents et opérationnels était devenu une gageure dans de nombreux secteurs d'activité comme le bâtiment, la mécanique, l'électricité-électronique-

automatique, l'environnement...

L'aspect administratif constituait également un frein pour les entreprises: procédure d'enregistrement très complexe, conditions de travail particulières et contrat de travail spécifique, système d'aides (fiscales et directes) peu lisible, autant d'éléments qui complexifiaient l'emploi d'un apprenti.

Progressivement, les choses ont évolué... positivement; l'apprentissage fait aujourd'hui consensus: plus de 7 apprentis sur 10 sont en activité quelques mois après la fin de leur formation. L'apprentissage contribue à lutter contre le chômage des jeunes.

Cette évolution s'explique par une implication plus grande des entreprises et nombre de branches professionnelles dans l'élaboration des formations, une affectation effective de la taxe d'apprentissage à la filière, ainsi que l'aménagement progressif d'un contrat de travail simplifié pour les apprentis.

Rendre l'apprentissage plus attractif auprès des jeunes et de leurs familles constituait une autre condition, à remplir, une condition essentielle. Yves Malier membre de l'Académie des technologies en évoquant le *"vivier d'excellence méconnu des enseignements technologiques et professionnels"* révèle ainsi les résultats d'une enquête menée auprès de chefs d'entreprises de moins de 300 salariés: 60% d'entre eux

sont issus de l'enseignement technologique ou professionnel. Cette statistique souligne l'importance de ces filières dans le tissu économique français, notamment dans les PME. Yves Malier plaide ainsi pour une meilleure reconnaissance de ces parcours, qui forment des professionnels qualifiés, innovants et essentiels à la compétitivité industrielle.



La SMLH s'engage

Depuis plusieurs années, la SMLH, localement, essayait de valoriser l'apprentissage à travers plusieurs de ses sections. Toutefois, les choses n'avancèrent pas suffisamment.

"En France, on méprise l'apprentissage !" résumait à regret le président d'une des sections départementales....

Les observations locales ne sont pas demeurées lettre morte: la SMLH a fait aujourd'hui de l'aide à l'apprentissage, un objectif prioritaire.



Geneviève de Galard

« L'attribution de la Légion d'honneur repose sur des principes clairs, des procédures bien établies. Pourtant, elle récompense une notion abstraite, hautement subjective, multiforme et toujours fédératrice : les mérites éminents. »

La grande chancellerie



Geneviève de Galard a été nommée chevalier de la Légion d'honneur le 20 mai 1954, en reconnaissance de ses actions héroïques durant la bataille de Diên Biên Phu. Elle est promue au grade de commandeur, le 26 octobre 2004, et élevée à la dignité de Grand' Croix en 2014.

Une héroïne dont l'Histoire se souviendra

La jeune femme s'engage en 1952 au sein de l'armée de l'Air après avoir réussi le concours d'infirmière pilote secouriste de l'Air. Un an plus tard, celle-ci s'engage en tant que volontaire pour servir en Indochine et signe ainsi sa première mission de guerre par volonté de servir.

A partir de janvier 1954, Geneviève de Galard enchaîne les premières évacuations sanitaires du camp de Diên Biên

Phu à bord d'un Dakota C-47 sanitaire, mais l'appareil est endommagé puis détruit par les forces communistes du Viêt Minh.

15 000 soldats français sont encerclés par les forces armées vietminh et l'infirmière se retrouve assiégée à son tour. Unique femme de l'armée française présente sur le camp, celle-ci fait montre de force morale et d'abnégation sous le dé-

ferlement des bombardements incessants. Armée d'une simple trousse de premiers secours, l'infirmière de 29 ans soigne et accompagne pendant soixante jours plus de 3000 soldats français blessés. Les conditions de vie y sont accablantes, les morts sont légion et les médicaments manquent. Dans l'enfer de la guerre, la jeune infirmière soigne, soulage et reconforte les mourants.

Dans l'enfer de Diên Biên Phu

Geneviève de Galard a 21 ans quand éclate en 1946 la guerre d'Indochine française, qui regroupait les territoires des actuels Viêt Nam, Laos et Cambodge. Elle est une des premières à rejoindre l'armée comme convoyeuse de l'air, ces infirmières pilotes secouristes de l'armée de l'Air spécialisées dans le rapatriement et l'évacuation sanitaire par voie aérienne.



Avant de s'engager, elle part en recollection chez les Bénédictines de Sainte Bathilde, à Vanves, en qui elle trouve un soutien par la prière dans les moments les plus noirs de la guerre. Elle rejoint alors le corps des convoyeuses de l'air qui rapatrient les blessés depuis Hanoï et Diên Biên Phu à bord d'avions sanitaires.

Le 28 mars 1954 à l'aube, le C47 dans lequel se trouve Geneviève de Galard se pose à Diên Biên Phu où les premiers soldats du corps expéditionnaire se sont installés sans savoir qu'Hô Chi Minh s'apprête à y envoyer toutes les forces du Viêt Minh. À l'atterrissage, son Dakota dévie et heurte un piquet de barbelés qui crève le

radiateur d'huile. Impossible de repartir. Seule femme au milieu de 15.000 hommes, la jeune convoyeuse est prise au piège, au cœur de l'attaque du Viêt Minh, pendant 59 jours.

Sur le champ de bataille, elle n'a pas peur de mourir. Elle tient sa foi de ses parents. Dans l'enfer, elle trouve un secours dans l'honneur. Elle fait partie de cette génération qui a le sens du devoir et du sacrifice et qui ne prend pas la peine de s'apitoyer sur son sort. Petite, elle admire l'héroïsme de sa sainte patronne et de Louise de Bettignies

En cette nuit de mars, l'attaque est d'une violence inouïe, mais Geneviève de Galard se met au service de ses blessés : ils sont des centaines, des milliers, à être opérés dans la clinique du camp, entre les mains de l'infirmière et des médecins, dont le colonel Jacques Gindrey.

Pendant plus d'un mois,



prisonnière de l'Armée populaire du Vietnam, Geneviève de Galard s'acharne à soigner ceux qui lui sont confiés. Dans l'insalubrité du camp, elle change les pansements de tous les blessés aux membres meurtris, fracturés, les chairs à

vif, les intestins béants, elle soigne les aveugles et les éclopés, panse les plaies des amputés et n'hésite pas à plonger ses mains dans la gaze souillée par le sang et les excréments des soldats.

Dans l'enfer de Diên Biên Phu, elle sourit et reconforte. Dans ses bras, les hommes expirent, mais Geneviève tient bon et accompagne les mourants pour "sauver l'homme par tous les moyens"

« J'avais l'occasion de faire mon métier pour de vrai. C'est vrai, je me suis demandé si j'avais eu raison de partir. Quand j'ai revu maman, j'ai su que j'avais fait le bon choix. Elle était très fière de moi .»



Lorsque le 7 mai 1954, le camp français tombe sous l'assaut des troupes du général Giap, commandant de l'armée Viêt-minh, la plus longue bataille de la guerre d'Indochine prend fin. Libérée, Geneviève rentre en France et retrouve les siens. Sous les honneurs, elle devient l'héroïne de toute une génération, qui oublie, un peu, grâce à son courage l'échec de cette guerre meurtrière. La France voit en elle « l'ange de Diên Biên Phu ».

Une immense popularité



1er Juin 1954: Geneviève de Galard, de retour d'Indochine, est accueillie à Paris, par sa mère, au milieu d'une foule nombreuse

Après son retour en France, Geneviève de Galard se retrouve brusquement confrontée à une immense popularité...

"que je n'avais jamais ni voulue, ni recherchée. Je n'avais fait que mon devoir", précise Geneviève de Galard.

Conviée par le Congrès américain, elle est accueillie comme un chef d'Etat et décorée à la Maison Blanche de la Médaille de la Liberté, plus haute distinction pour un étranger.

Elle parcourt le pays pendant trois semaines et descend Broadway sous les confettis devant 250000 New-Yorkais. *"J'ai alors eu l'impression d'être tout à la fois actrice et spectatrice".*

Fuyant les honneurs, elle repart vite en mission et retombe dans un relatif anonymat qui lui convient très bien. Elle a poursuivi son travail de convoyeuse en Indochine, puis travaillé à l'hôpital militaire des Invalides avant d'épouser le capitaine Jean de Heulmes, rencontré en Indochine.

En juillet 1954, Geneviève de Galard est invitée par le Congrès américain, honneur dont seul La Fayette avait jusque-là bénéficié.

Le président américain Eisenhower lui remet le 29 juillet 1954 la médaille de la Liberté (*Medal of Freedom*) lors d'une cérémonie dans la roseraie de la Maison-Blanche à Washington.

C'est la presse américaine qui parachève sa légende en la surnommant « l'ange de Diên Biên Phu ».



L'hommage du Président de la République, grand maître de l'Ordre

« Infirmière militaire et convoyeuse de l'air, Geneviève de Galard fit montre, aux pires heures de la guerre d'Indochine, d'un dévouement qui galvanisa les forces françaises.

Par idéalisme, par volonté de servir les blessés au plus près du danger, elle demanda à être affectée en Indochine, au cœur de la guerre qui opposait la France aux armées viet-minh communistes. Durant deux mois, seule infirmière dans cette nasse tropicale où quinze

mille hommes luttèrent et mouraient, elle défia jour et nuit la précarité dérisoire des conditions sanitaires, opérant, consolant, accompagnant les mourants.

Elle faisait mieux que soigner les corps, elle pensait les âmes. Son visage devint pour ses blessés celui de l'espoir. Le Président de la République salue une héroïne de la guerre d'Indochine qui consacra ses dernières années à transmettre son histoire auprès des jeunes. »

SMLH



SOCIETE DES MEMBRES
DE LA LEGION D'HONNEUR

LE RUBAN ROUGE

Directeur de la publication :

Philippe BON

Conception :

Pierre AMIEL

Marie BARDOT

Georges BON

Jean-Marc DETAILLEUR

Jean URBANIAK

Impression :

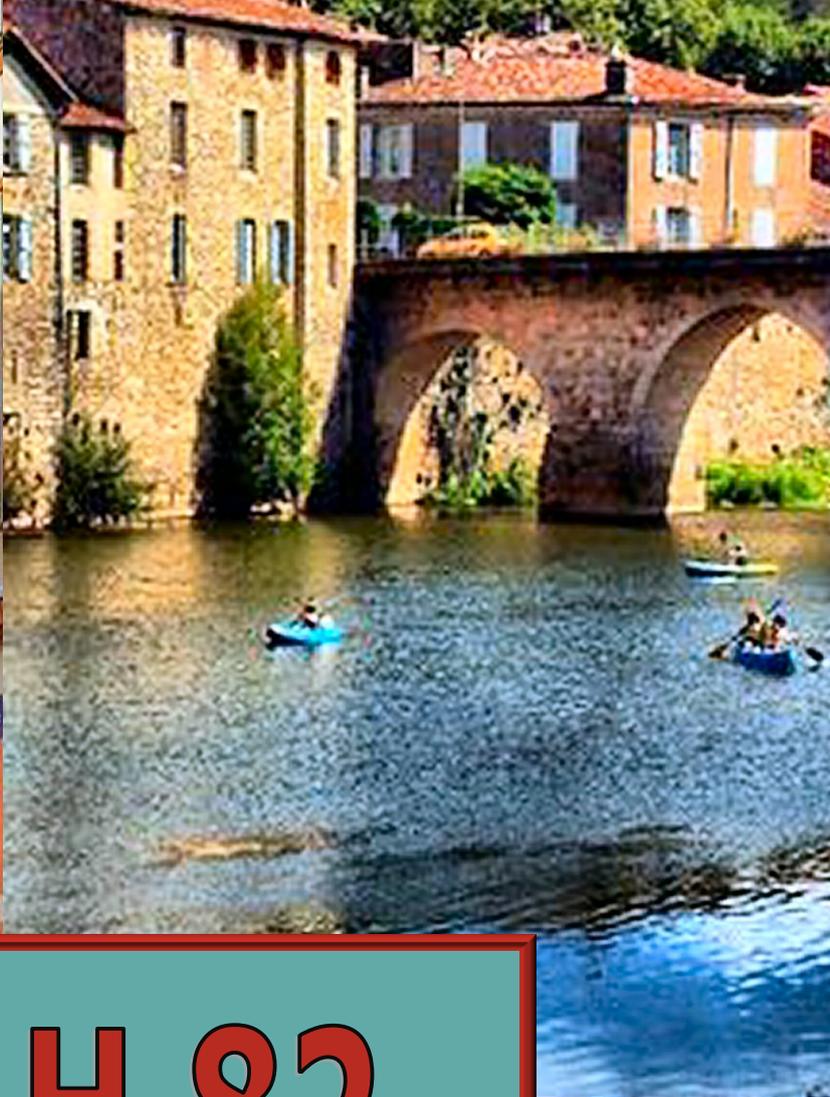
europoint82 Montech

Siège :

290, chemin du Serre Castelsarrasin

Toute reproduction est interdite

Site Internet <https://smlh82.fr>



SMLH 82

